



Accueil / Vos services / Démarches administratives / Autres démarches / Recensement militaire

## RECENSEMENT MILITAIRE

---

Cette démarche obligatoire doit être faite par les filles et les garçons, ou leur représentant légal, dans les trois mois qui suivent leurs 16 ans.

Pour ce faire, il suffit de se présenter en mairie muni de la carte d'identité ou du passeport du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois.

Le recensement est indispensable pour

- Se présenter aux examens
- Passer le permis de conduire
- Participer à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Une attestation de recensement vous sera remise.



Les jeunes désirant se faire recenser peuvent désormais effectuer cette démarche en ligne sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)

A partir du 1er septembre 2020, le Centre du Service National de Paris est joignable au 09.70.84.51.51.

28 rue du grand Morin

77163 Tigeaux

01.64.04.32.90

**Nous contacter**



Copyright 2025 Mairie de Tigeaux